

ÉLECTIONS 2013 DE VOS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ D'ENTREPRISE

À quoi sert le comité d'entreprise ?

Grâce au CE, les salariés exercent un **droit de regard sur la marche de leur entreprise.**

Le comité d'entreprise est un organe délibérant. Les élus ont pour mission d'assurer l'expression collective des salariés, ce qui permet la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique, financière et sociale de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle... Les élus peuvent également formuler et examiner toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail.

Aujourd'hui, avec la régression des conditions d'emploi, de travail et de rémunération, le Comité d'Entreprise est, plus que jamais, une instance de **défense des acquis des salariés, d'amélioration de leur vie au travail et de préparation de l'avenir.**

C'est par l'intermédiaire des élus du Comité d'Entreprise que les salariés sont **informés des projets et orientations de la direction sur le fonctionnement interne, l'action et le développement** de l'ADEME.

Disposer d'un droit d'information et de consultation sur l'organisation et la **marche générale de l'agence**, c'est la possibilité de faire connaître l'avis des femmes et des hommes qui y travaillent notamment sur l'**(in) adéquation missions – moyens humains, la politique budgétaire, l'emploi, la prise en compte du développement durable...**

Par ailleurs, le Comité d'Entreprise est compétent pour gérer les activités sociales et culturelles du CE ainsi que son budget de fonctionnement. Il dispose pour cela de salariés dont il est l'employeur.

Pour ce qui concerne le rôle économique et social du CE

Dans toutes ses actions, le SNE privilégie les **démarches intersyndicales** qui permettent une plus grande efficacité vis-à-vis de la direction et des tutelles.

Les élus du SNE dénoncent régulièrement les **orientations budgétaires de l'ADEME**. Ils regrettent que les investissements d'avenir n'apparaissent pas clairement dans le budget et fassent l'objet d'un mode de gestion séparé, que le budget « classique » diminue sans que soient précisées parfois les priorités, ou que par exemple en 2012, on ait rendu du budget de fonctionnement alors qu'il était demandé à tous de restreindre ses déplacements...

De même, les élus ont dénoncé la sous-réalisation systématique du plafond d'**emplois** autorisé par les ministères de tutelle et l'objectif de réduction de 45 emplois en 3 ans.

Les élus du SNE se sont fortement impliqués pour faire annuler le **décret** d'avril 2012 qui renforçait la tutelle des **préfets** de régions sur les directions régionales de l'ADEME. La démarche intersyndicale a permis l'annulation, en Conseil d'Etat, du décret pour ce qui concerne l'ADEME. De manière parallèle, les élus du SNE se sont opposés aux tentatives régulières d'intégration des directions régionales au sein des Régions ou des DREAL, convaincus que la force et l'originalité de l'ADEME réside dans l'action concertée des services centraux et des directions régionales.

Les élus du SNE ont regretté l'abandon ou la réduction de certains thèmes sans concertation ni en interne, ni avec les partenaires : **éducation à l'environnement, lutte contre le bruit, management environnemental...**

Les élus du SNE ont favorisé et participé aux démarches intersyndicales avec la CGT pour s'opposer au projet initial de **déménagement** en un même lieu de la DR Île-de-France et du siège parisien de l'ADEME. Avec la CGT et la CFDT, ils ont participé activement et soutenu le nouveau projet qui concerne uniquement le siège.

Au cours du dernier mandat 2010-2013...

Pour ce qui concerne les activités sociales et culturelles du CE

Le CE gère directement une enveloppe financière qui permet de favoriser les activités culturelles et de loisir (locations, voyages et week-ends, chèques vacances, soutien aux SL2E et activités individuelles...) et d'apporter une aide sociale aux salariés (rentrée scolaire, gardes d'enfants, bons de Noël, secours exceptionnels...). Pour la gestion de ces aides et activités, le CE emploie plusieurs salariés.

Les élus du SNE se sont fortement impliqués dans l'**enquête 2012** auprès des

salariés visant à recueillir leurs attentes et des propositions d'activités.

En position de minorité, les élus du SNE ont prôné systématiquement la discussion démocratique et la recherche de consensus tout au long du mandat. Malheureusement cela a rarement fonctionné, malgré le recours à un cabinet d'audit. La gestion du CE a été source de tensions pour les élus et les salariées du CE.

Le SNE s'est trouvé en désaccord notamment sur deux points principaux avec la CFDT : les fonctions d'animation du CE et de gestion de son personnel qui ont été, à notre sens, conduites de façon insuffisamment collégiale et exagérément autoritaire.

Ainsi, pour l'animation collégiale et intersyndicale, le SNE a défendu, avec la CGT, le fait d'organiser une formation neutre et intersyndicale des élus CE et DP. La CFDT, a préféré former ses élus, à part, par leur confédération, tout en acceptant, à notre demande, la participation de deux autres élus à leur formation CE.

Pour la gestion du personnel du CE, la méthode inadaptée de gestion du personnel de la part de la CFDT a été durement ressentie par certaines permanentes. Le SNE a tenté d'améliorer la situation en menant de nombreuses actions : interventions au bureau du CE, motions et déclarations en CE, écoute et soutien des permanentes en difficulté, proposition d'audit...



Syndicat National de l'Environnement

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Fédération Syndicale Unitaire

Section ADEME

Pour le prochain mandat 2013-2016...

La **situation de tension** que les élus ont vécue lors du mandat qui s'achève, est préjudiciable au bon fonctionnement du CE. Nous nous souvenons que les élus SNE ont, en 2009-2010, su gérer le CE de manière apaisée avec la CGT. **Dans le cas où le SNE serait en position majoritaire** au sortir des élections de novembre, les élus SNE sauront s'appuyer sur cette expérience positive pour gérer le CE de manière sereine pour le prochain mandat, **en recherchant avec la CGT et la CFDT les conditions d'une gestion conjointe.**

Concernant le fonctionnement, le SNE souhaite favoriser la cohésion des élus et défend l'organisation d'une formation neutre et intersyndicale qui n'a pu être mise en œuvre en 2010. Il souhaite également **instaurer un climat de confiance, de responsabilisation et de collaboration avec les permanentes** plutôt qu'une relation hiérarchique classique telle que constatée aujourd'hui. Il souhaite mettre en place une politique de relations humaines cohérente et homogène pour toutes les salariées du CE.

Le SNE s'engage à préserver et adapter la diversité et la solidarité des aides apportées aux salariés dans les activités sociales et culturelles, en s'appuyant sur l'enquête réalisée auprès des salariés en 2012.

Concernant le rôle économique et social du CE, les élus du SNE entendent concentrer leurs actions sur les points suivants :

> Demander aux ministères de tutelle de **nous donner les moyens humains et financiers** pour mettre en œuvre correctement les missions qu'ils nous confient, toute action nouvelle doit être accompagnée de moyens, toute suppression de poste doit aller de pair avec une réflexion menée avec les personnels sur le maintien de la mission.

> **Cœurer pour une politique des « ressources humaines » qui prend en compte :**

- **l'amélioration des conditions de travail** (ergonomie des outils de travail, utilisation d'outils de gestion ayant fait l'objet de tests préalables...);

- **une mobilisation collective contre la souffrance au travail** constatée à l'ADEME;

- la **parité des salaires** femmes/hommes et entre Adémiens exerçant les mêmes fonctions;

- la synergie entre **formation**, emploi et carrière professionnelle;

- le **suivi des accords** : ARTT / temps partiel choisi, formation tout au long de la vie, rattrapage des salaires, égalité professionnelle et articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, protection sociale prévoyance et complémentaire santé.

> **Lutter contre les baisses de budgets de déplacement** qui réduisent la capacité technique de l'ADEME et nuisent aux échanges entre services centraux et DR, pourtant essentiels à la réussite des missions de l'ADEME.

> Mettre en œuvre réellement la **transversalité** et permettre les échanges directs entre salariés sur les missions, les objectifs, les façons de travailler et le fonctionnement interne. Il faut rétablir la confiance.

> Mettre en place des **groupes de travail sur les grands projets**, qui associent de manière paritaire services centraux et directions régionales.

> **Développer le télétravail** pour que cette nouvelle manière de travailler s'inscrive dès 2014 dans la démarche de l'ADEME exemplaire et préserve les droits et intérêts des salariés, de la communauté de travail et de l'ADEME en tant qu'institution.

> Se donner les moyens d'un véritable **bilan annuel** environnemental, social et économique de nos actions, avec des indicateurs techniques aussi importants que les indicateurs financiers (le fameux « taux d'engagement juridique »...).

Nous sommes sûrs, qu'uni, le comité d'entreprise peut constituer un véritable contre-pouvoir au service des salariés et de l'ADEME. Pour cela, la gestion du CE doit s'apaiser et les élus doivent avoir la volonté d'agir ensemble au-delà de leurs différences. Nous, élus du SNE-FSU, nous engageons à œurer en ce sens.



VOTEZ pour la liste SNE-FSU

COLLÈGE EMPLOYÉS

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Anne POMART / Valbonne	Marie-Catherine FOULQUIER / Languedoc-Roussillon

COLLÈGE CADRES

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Catherine GUIMARD / Centre	Stéphane LECOINTE / Bretagne
Didier CHÉREL / Valbonne	Emmanuel DAVID / Midi-Pyrénées
Laurence MECHIN / Valbonne	Patrick EVEN / Bretagne
Ruven GONZALEZ / Centre	Alain ANGLADE / Valbonne
Isabelle DÉPORTES / Angers	Michel CAIREY-REMONNAY / Franche-Comté
Caroline MAREK / Paris	Thérèse GIORDANO / Paris
Dominique TRAINEAU / Angers	Fabienne SCHIMENOVITZ / Île-de-France
Loïc Le QUILLEUC / Auvergne	Claire BONNEVILLE / Rhône-Alpes
Emmanuelle SALAZAR / Franche-Comté	Sylvie COGNERAS / Languedoc-Roussillon
Denis MAZAUD / Angers	Philippe BOEGLIN / PACA

Contactez nos candidats ou envoyez un courriel à

sne@ademe.fr

Visitez le site Internet de la section ADEME du SNE

<http://sneademe.objectis.net>